

-----  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
*Neuvième Législature*

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**ADMINISTRATIF**

-----  
N° 1311-25 /AN/SGA/CSE

**COMMUNIQUE RADIO-TELE HEMICYCLE**

+==+==+==+

Le Président de l'Assemblée nationale invite les honorables députés à prendre part à l'ouverture de la première session extraordinaire de l'année 2025 qui aura lieu le **jeudi 27 février 2025 à dix (10) heures au palais des Gouverneurs** à Porto-Novo.

Ladite session sera consacrée à l'examen des points ci-après :

- 1- Projet de loi-cadre sur la construction et l'habitation en République du Bénin ;
- 2- Projet de loi portant modification de la loi n°2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour Suprême ;
- 3- Projet de loi modifiant la loi n°2022-06 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour de comptes ;
- 4- Projet de loi portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle ;
- 5- Projet de loi modifiant et complétant la loi n°2012-15 du 18 mars 2013 portant code de la procédure pénale en République du Bénin ;
- 6- Projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions et portant création de l'Agence judiciaire de l'Etat ;
- 7- Projet de loi portant autorisation d'adhésion du Bénin au traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté le 27 juin 2013.

Signé : Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

**Vu bon à transmettre**

**A diffuser :**

- Mardi 25 février 2025 (**matin et soir**)
- Mercredi 26 février 2025 (**matin et soir**)
- Jeudi 27 février 2025 (**matin**)

Secrétaire Général Administratif Adjoint,



Clément **HOUINOU EBO**

**Copie au PAN (ATCR)**